



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 12 janvier 2026

début : 16h00

Présidence :	M. Patrick Emery, Syndic
Municipaux :	Mme Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Mme Muriel Preti MM. Grégoire Favre, Roland Galley et Pierre Jordan
Excusés :	M. Michel Rochat

Ecopoint de Mézières

de commander des nouveaux badges d'accès, afin de compléter le stock.

Invitations

de déléguer toute la Municipalité à la séance d'information aux municipalités concernant l'étude pilote sur les infrastructures sportives du Haut du District.
d'inscrire une délégation de la Municipalité au repas de la soirée de la Fanfare du Jorat du samedi soir.
d'inscrire une délégation de la Municipalité au traditionnel repas de soutien du FC Jorat-Mézières en mars 2026.
d'excuser la Municipalité auprès du Jodler Klub alpenröсли.

Parcelle N°4143

de signer les deux exemplaires de la demande d'autorisation d'aliénation d'appartement loué et de les retourner à qui de droit.

Personnel communal

au bénéfice d'un contrat d'auxiliaire jusqu'au 31 décembre 2025, de l'engagement de Mme Rosaline Montagrin en tant que collaboratrice, auprès de la voirie, dès le 1^{er} janvier 2026.

Route d'En Bas à Carrouge

de mandater la voirie afin de remettre le radar pédagogique durant quinze jours.

Contravention

de répondre négativement à une demande d'annulation de contravention.

Parcelle N°821

de délivrer une autorisation d'utilisation du **box N°5** pour un usage bureau, stockage et atelier.
de signer le formulaire d'annonce pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau dans un bâtiment existant (art. 68c RLATC) (non soumis à autorisation) pour l'installation d'une pompe à chaleur extérieure, en toiture, dont le volume ne dépasse pas 2m³ et dont la puissance de chauffe est inférieure à 15 kW, pour le **box N°7**.

Parcelle N°780

de valider la demande d'installation d'un abri de jardin en bois dans le jardin. Les dimensions de cet abri ne nécessitent pas la délivrance d'une autorisation.

CAMAC 244792 / Wolf

de mettre à l'enquête publique la rénovation de l'habitation avec demande de dérogation à l'art. 36 de la LRou et application de l'art. 82 LATC (mention de précarité).

CAMAC 226350 / Krayenbühl

tenant compte du rapport de visite, de délivrer le permis d'habiter/utiliser pour les transformations, installations de 2 PAC, pose de panneaux photovoltaïques, création d'une fenêtre et pose d'un vélux.

CAMAC 244505 / Gilliéron

tenant compte de la synthèse positive de la Camac, de délivrer le permis de construire pour le remplacement du chauffage existant au gaz, par une pompe à chaleur géothermique.

Ordonnances pénales

tenant compte des dénonciations remises par la gérance immobilière, en charge de la PPE Riondet 22 à Mézières, dont les places de parc sont mises à ban, de délivrer 11 ordonnances pénales.

POCAMA

de valider la demande Pocama N° 79I2EU-P6MQT7, souper spectacle du VBC Jorat-Mézières, en février 2026 dans la Grande salle de Mézières.

de valider la demande Pocama N° I94T1M-746HMQ pour le Tour de Romandie 2026, 2e étape - jeudi 30 avril.

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

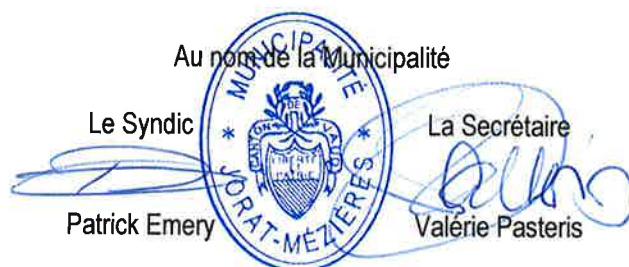
d'approuver le plan du rapport du SRGZA.

Demande de location

d'accepter la demande de location d'un habitant de Carouge pour la salle des Enfants-Bourgeois à Mézières, le samedi 5 septembre 2026.

Garderie Le Petit Panda / Cuisine

de valider le devis reçu d'une menuiserie pour le démontage et l'évacuation de l'ancienne cuisine de la garderie. Ce devis a été établi à partir des plans validés par la FAJE.



⇒ prochaine séance municipale le 19 janvier 2026